

## FORMATION

Veiller à bénéficier de la formation au Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement = **CATEC**

 Recommandation CNAMTS R472

### CONSIGNES GENERALES

**Toujours réaliser ces interventions en binôme**

Avant chaque intervention :

- Ventiler la zone de travail
- Contrôler l'atmosphère de travail

***Si atmosphère douteuse → Annulation de l'intervention***

### SI INTERVENTION INDISPENSABLE

Interdiction de descendre et de travailler sans la présence d'un homme en surface attentif aux évolutions du ou des agents

S'équiper du matériel et des EPI mentionnés ci-dessous

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Bottes



Combinaison



Casque



Masque de protection respiratoire à cartouche



Gants

### EQUIPEMENTS NECESSAIRES

- Electroportatif sur batterie



- Lampe frontale ou portative



- Détecteur de gaz (O<sub>2</sub>, explosimètre, H<sub>2</sub>S)



- Moyens de communication (radio, talkie-walkie, téléphone portable)



## EN CAS D'URGENCE



**En cas d'alerte : Evacuer au plus tôt** la zone de travail

**En cas d'accident :**

- 1) **Vérifier l'atmosphère avant de porter secours** : un accidenté suffit !
- 2) Sortir au plus tôt la **victime à l'air libre**
- 3) Alerter les secours et les personnes responsables de l'activité

Pompiers	SAMU	Centre antipoison	Cabinet médical	Chef de service	Police Municipale
18 ou 112	15 ou 112	04 91 75 25 25 (Marseille)	..... .....	..... .....	..... .....
 					